

Questions orales

Je remercie les députés pour leurs interventions d'hier, qui ont été longues, mais qui étaient importantes, selon moi.

• (1425)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA RÉFORME FISCALE**LA COMMUNICATION À L'AVANCE DE RENSEIGNEMENTS À DES FISCALISTES**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous rendons, évidemment, à votre décision concernant la question de privilège, compte tenu des faits dont nous avons connaissance. Nous remarquons que vous n'avez pas voulu vous prononcer quant à savoir si cette façon de procéder était correcte ou non, et je poserai donc ma question au premier ministre.

A la suite de la lettre que le ministre des Finances a écrite aujourd'hui à mon collègue, le député de Laval-des-Rapides, qui est actuellement en quarantaine, nous savons que 31 fiscalistes et comptables ont obtenu, à l'avance, des renseignements sur la politique fiscale. Je dirai sans équivoque que c'est tout à fait répréhensible, injuste et contraire à l'éthique. Cela ne fait aucun doute. Ce dont nous doutons, c'est que le gouvernement comprenne la différence entre le bien et le mal ou qu'il s'en soucie.

Le premier ministre savait-il que 31 fiscalistes et comptables éminents ont eu le privilège de prendre connaissance du Livre blanc avant les députés et les autres Canadiens et l'a-t-il autorisé personnellement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que c'est ni répréhensible, ni injuste, ni contraire à l'éthique. Il vient d'entendre le Président déclarer que le chef de l'opposition n'avait pas accusé ces personnes de s'être conduites de façon répréhensible ou contraire à l'éthique. Il s'agit donc de savoir si ce genre de consultation est habituel ou non. J'estime que oui.

Depuis très longtemps, étant donné que la législation fiscale a des ramifications de plus en plus complexes sur le plan de la politique sociale, des questions de main-d'oeuvre et des questions juridiques, les ministres des Finances ont pris l'habitude de consulter divers experts, dans tous les domaines, sur l'application de la politique fiscale. C'est ce que le ministre des Finances et le gouvernement ont fait, et cela me paraît tout à fait normal et utile.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre ne comprend pas ou ne veut pas comprendre. Le Président ne s'est pas prononcé quant à savoir si cette démarche était correcte ou non. Il a laissé aux Canadiens le

soin d'en juger. Son Honneur a rendu une décision au sujet de la question de privilège, mais sans se prononcer sur le reste.

M. Shields: Il a dit qu'il s'agissait d'un débat politique, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous ne mettons pas en doute l'intégrité de ceux qui se sont rendus à l'invitation du ministre des Finances. Nous mettons en doute l'intégrité du ministre qui a accordé un avantage injuste à ces experts, aux dépens des Canadiens.

[Français]

Et c'est bien dommage, monsieur le Président, que le premier ministre ne soit pas capable de comprendre cette question.

ON DEMANDE POURQUOI 31 PRIVILÉGIÉS ONT PU EXAMINER D'AVANCE CERTAINS DÉTAILS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La question se pose comme il suit: Pourquoi le premier ministre a-t-il permis à ces 31 privilégiés d'examiner d'avance avant les députés, avant les autres Canadiens, certains détails de la réforme fiscale? Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas réprimandé le ministre des Finances pour avoir invité ces experts afin de leur donner une position privilégiée comparativement à tous les autres Canadiens et Canadiennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition sait fort bien qu'il n'y a personne qui a été privilégié, qu'il s'agissait d'un geste tout à fait normal, pratiqué par d'autres ministres des Finances, de consulter des experts dans ce domaine afin d'essayer de présenter un programme fiscal compatible avec les intérêts de tous les Canadiens. C'est un processus qui a été entamé dans le passé. Le chef de l'Opposition me demande pourquoi le premier ministre a permis des... Oui, mais, à ce que je sache, bien des premiers ministres avant moi ont non seulement permis, mais ont incité leurs ministres des Finances à élargir le processus de consultation, et c'est exactement ce que le ministre des Finances a fait, je pense, dans des circonstances tout à fait normales.

LA NATURE DE L'OBJECTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous ne nous sommes pas objectés au droit du ministre des Finances de consulter des experts. Non. Nous nous objectons à ce que le ministre donne un avantage à ces experts après avoir pris sa décision fiscale. C'est cela la différence que le premier ministre ne comprend pas.

• (1430)

[Traduction]

Il est maintenant trop tard et ces messieurs ont eu un avantage appréciable sur le reste du pays.